



# La Lettre



23/05/2018

## Le Sommaire

### [En mai, fais ce qu'il te plait...](#)



**Écluser les derniers jours de congés qui restent**, jongler entre CP, RTT, Ancienneté...

[<la suite>](#)

### [Du neuf avec du vieux...](#)



**15 MOIS.** C'était la durée de validité des accords d'entreprise...

[<la suite>](#)

## GPEC/RCC ?



**Pressés/Pas prêts/Pressés...**

[<la suite>](#)

## Construire, bien sûr mais pas sans protection...



**Protéger les salariés restants** c'est pour vos représentants **l'essentiel...**

[<la suite>](#)

## Un regard attentif...

**La construction GPEC étant loin d'être achevée,** la peinture pas prête d'être sèche...

[<la suite>](#)



**Alors que le processus d'évaluation touche à sa fin, ce qu'il vous faut savoir pour l'évaluation est toujours téléchargeable ici:**

<http://vu.fr/eval2018>

**En mai, fais ce qu'il te plait...**



**Écluser les derniers jours de congés qui restent**, jongler entre CP, RTT, Ancienneté...et les fameux jours fériés du mois de mai. C'est ce qui a rythmé pour une part non négligeable d'entre nous, salariés, les trois semaines passées.

Malgré ce programme alléchant, la vie sur les projets continue et pour les représentants du personnel, il y a aussi eu d'autres moments que ceux de l'utilisation d'un transat.

Comme on aime bien vous tenir au courant, les lignes qui suivent sont là pour vous redonner l'essentiel de cette actualité...

[<Revenir au sommaire>](#)

**Du neuf avec du vieux...**



**15 MOIS...** c'était la **durée de validité des accords d'entreprise**, accords hérités d'HPE au moment de la scission et qu'il était donc temps de rafraichir.

C'est ce à quoi nous nous sommes attelés sur des sujets aussi divers que :

- **Aménagement du temps de travail**
- **Astreintes**
- **Télétravail**
- **Prévoyance/Santé**
- **Instances représentatives du personnel**

- **Handicap**

Tout cela peut vous sembler un détail mais, par exemple, sans accord de télétravail, plus de télétravail possible pour tous les salariés concernés. Idem pour les autres accords que nous négocions. Il était donc important de défendre vos intérêts sur ces accords maintenant.

Le climat des négociations sur ces accords reste serein, même s'il nous faut parfois défendre avec ténacité certains points que la direction ESF aimerait bien voir disparaître. L'essentiel est qu'un équilibre soit trouvé, et c'est déjà le cas pour deux de ces accords (« Télétravail » et « Aménagement du temps de travail ») dont la signature par la totalité des organisations syndicales représentatives est maintenant acquise...

[<Revenir au sommaire>](#)

## **GPEC/RCC ?**



**Pressés/Pas prêts/Pressés...** Dans la droite ligne de l'annonce faite par la Direction ESF sur une volonté de négociation pour une future **GPEC**, déclinée sous la forme d'une **Rupture Conventionnelle Collective (RCC)**, vos élus et représentants ont été convoqués le jeudi 17 mai pour négocier.

Finalement, la Direction n'étant pas prête, elle a annoncé l'annulation de cette réunion...

Et dans la foulée, vendredi dernier, une nouvelle convocation nous parvient pour deux dates de réunion le mardi 22 mai après-midi et le mercredi 23 mai au matin.

Avec ces attermoiements, on sait dès maintenant que l'ambition affichée par la direction de permettre les premiers « départs » en juin n'est pas atteignable. Et que s'il est quelque chose d'urgent dans ces négociations, c'est de **les bien préparer**.

« Festina lente ! » -Hâte-toi lentement !- disaient les romains...

[<Revenir au sommaire>](#)

## Construire, bien sûr mais pas sans protection...



**Protéger les salariés restants** c'est pour vos représentants **l'essentiel** sur cette négociation.

La **grande chance** qu'ont les salariés ESF, c'est que sur ce point **TOUTES les organisations syndicales représentatives sont en ligne**.

Protéger les salariés des changements de politique de la Corp., des aléas commerciaux, des stratégies globales (« best shoring ») ou locales, comme des changements

législatifs français, il n'y a pas dix mille manières de le faire.

**L'accord GPEC**, toujours adaptable bien sûr, **doit rester** comme il l'est depuis 2014 un élément essentiel de **LA SÉCURITÉ des salariés**.

Les organisations syndicales représentatives ont **unaniment demandé à la direction ESF qu'il soit maintenu jusqu'en 2024**.

Car ceux qui ne sont pas éligibles aujourd'hui peuvent l'être demain...

[<Revenir au sommaire>](#)

## Un regard attentif...

**La construction de cette GPEC étant loin d'être achevée**, et la peinture pas prête d'être sèche, nous n'allons pas vous détailler toutes les **propositions**, parfois encore **peu matures** ou **instables**, qui nous ont été faites par la Direction ESF.

Mais retenons que l'ambition de cette Direction ESF est de faire partir un **gros pourcentage des 1040 salariés** de l'entreprise encore actifs en février 2018. Pour mémoire, la création d'ESF s'est faite avec le transfert de plus de 1400 salariés et la fonte des effectifs a donc déjà été massive en un an.

L'ambition d'un fort pourcentage de nouveaux départs et, qui plus est, des délais brefs pour arriver à un accord sont autant de critères structurants de cette négociation.

Pour ceux des salariés qui imaginent leur futur hors de l'entreprise, ils peuvent tranquillement **mettre à profit ce temps de négociation** pour préparer utilement leur(s) projet(s) et en faire quelque chose d'abouti.

Pour ceux qui souhaitent **rester**, soyez assurés qu'**un accord GPEC ne se signera pas sur votre dos !**

[<Revenir au sommaire>](#)

---

**Professionnellement engagés**  
**Socialement responsables**



**N'hésitez pas à diffuser autour de vous !**  
Vous vous posez des questions ?  
Nos représentants du personnel UGICT sont là pour vous !

*Pour tout ce qui concerne l'abonnement à notre lettre d'information électronique ou pour nous contacter,  
une seule adresse : [contact@ugicthp.com](mailto:contact@ugicthp.com)*

